

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: Coolcut aerosol
Numéro FDS: L-01
Identifiant du produit: 53-B 002 (400 mL)

Date de Révision: juin 16, 2022 **Date d'impression:** juil. 07, 2022
Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.

Nom du fabricant: Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.
Adresse: 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC@1-800-535-5053. Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7
Numéro d'information: +1 (888) 592-5837
Fax:
Produit / utilisations recommandées: Lubrifiant pour coupe de métal.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Type de produit

Aérosol

Classification

Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 3
Toxicité aquatique chronique - Catégorie 3
Liquides inflammables - Catégorie 1
Gaz sous pression - Gaz comprimé

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Physique

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
H280 - Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Mentions de danger - Environnement

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 - Tenir hors de portée des enfants.
P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P273 - Évitez de libérer dans l'environnement.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - Intervention

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse d'alcool, de l'eau pulvérisée ou un produit chimique sec pour éteindre.

Conseils de prudence - Entreposage

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P410 + P403 - Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales/nationales/internationales.

Dangers non classés ailleurs (Physiques et Santé)

Aucune donnée disponible

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure ou mélange

Le produit est un mélange

CAS	Nom Chimique	Classification SGH	%/poids
0000115-86-6	PHOSPHATE DE TRIPHÉNYLE	Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	0.10% - 1.00%

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette). En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande.

Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Retirez la source d'exposition. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

Contact cutané

Rincer/laver à l'eau tiède, à l'eau douce et au savon doux pendant 5 minutes ou jusqu'à ce que le produit soit retiré. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. Retirez la source d'exposition. Lors d'un contact bref avec une petite quantité : Réchauffer avec la chaleur corporelle. Consulter immédiatement un médecin. Dans le cas d'un contact prolongé ou d'une grande quantité de produit : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin et suivre leurs conseils. Un traitement spécifique est urgent (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

Ingestion

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on

soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou Traiter selon les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu. Le traitement devrait être favorable et fondé sur le jugement du médecin en réponse à la réaction du patient.

Symptomes et effets, immédiats et chronique, les plus important

Contact oculaire

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Inhalation

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Contact cutané

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Ingestion

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Signs et symptomes de sur-exposition

Contact oculaire (SE)

Symptomes incluent :
Douleur et irritation
Larmes
Rougeur

Inhalation (SE)

Symptomes incluent :
Irritation des voies respiratoires
Toux
Nausée et vomissement
Mal de tête

Contact cutané (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Ingestion (SE)

Aucun effet significatif ou de danger critique.

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Ce produit est toxique pour la vie aquatique avec des effets de longue durée. L'eau contaminée par l'incendie contenant ce produit doivent être contenues et ne doivent pas se déchargées dans les égouts, drains ou voies d'eaux. En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent inclure les oxydes de carbone. Un incendie produira des gaz irritants. Les ruissellements peuvent polluer les cours d'eau. La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs). Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau. Peut former un mélange d'air/vapeur inflammable dans des contenants ou des réservoirs fermés. Contenu sous pression. Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie. Les contenants peuvent éclater violemment s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes. Les bouteilles de gaz exposées au feu peuvent laisser s'échapper des gaz par les dispositifs de décompression.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité. Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Si le produit déversé est nettoyé à l'aide d'un solvant réglementé, le mélange de déchets résultant peut être réglementé. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils antiétincelles propres pour récupérer le matériel absorbé. Éliminer les matériaux contaminés conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Revenir les équipements de protection personnel adéquat (voir section 8). Laver les mains après utilisations. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate).

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des systèmes électriques de sécurité intrinsèque dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique

appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucune protection de respiration n'est nécessaire. Éviter de respirer la poussière, fumée, gaz, vapeur, spray. Quand les travailleurs sont soumis à une concentration au delà de l'exposition limite, il doivent utiliser un respirateur adéquat Si de la vapeur ou du brouillard est généré lorsque le matériau est chauffé ou manipulé, prévoir une ventilation adéquate pour maintenir les concentrations de vapeurs en suspension dans l'air en dessous de leur valeur limite seuil respective. Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

Contrôle de l'exposition environnementale

Les émissions devraient être quantifiées pour assurer qu'elles respectent les limites des législations environnementales

Nom Chimique	ACGIH TWA (mg/m3)	ACGIH TWA (ppm)	ACGIH STEL (mg/m3)	ACGIH STEL (ppm)	ACGIH Carcinogen	ACGIH TLV Basis	ACGIH Notations	OSHA TWA (mg/m3)
PHOSPHATE DE TRIPHÉNYLE	3				A4	Cholinesterase inhib	A4	3

Nom Chimique	OSHA TWA (ppm)	OSHA STEL (mg/m3)	OSHA STEL (ppm)	OSHA Carcinogen	OSHA Tables (Z1, Z2, Z3)	OSHA Skin designation	CAN_ONtmg	CAN_ONtppm
PHOSPHATE DE TRIPHÉNYLE					1			

Nom Chimique	CAN_ONsmg	CAN_ONspmm
PHOSPHATE DE TRIPHÉNYLE		

(C) - Ceiling limit, A4 - Pas classifiable comme cancérigène pour les humains, inhib - inhibition

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Propriétés physiques et chimiques

Type de produit : aérosol.

Densité	6.51 lb/gal
Densité	0.78
% COV	50%
Densité COV	4.17 lb/gal

Apparence	Gold/Brown Liquid
Seuil de l'odeur	N/A
Description de l'odeur	Percptible
pH	N/A
Solubilité dans l'eau	Insoluble in the following mat
INFLAMMABILITÉ	Point d'éclair inférieur à 73°F/23°C
Symbole du point d'éclair	N/A
Point d'éclair	N/A
Viscosité	N/A

Niveau Inférieur d'explosion	N/A
Niveau Supérieur d'explosion	N/A
La Densité de Vapeur	N/A
Point de Congélation	N/A
Point de Fusion	N/A
Point d'ébullition bas	N/A
Point d'ébullition élevé	N/A
Température d'auto-inflammation	235.00 °C
Taux d'évaporation	N/A
Coefficient eau / huile	N/A

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Conditions à éviter

Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Ne se produira pas.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition orale à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par contact cutané à ce mélange est >5000 mg/kg de masse corporelle

L'Estimation de la Toxicité Aiguë (ETA) pour une exposition par inhalation (vapeur) à ce mélange est >20 mg/l

Risque d'aspiration

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Corrosion/Irritation cutanée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Nocif pour la vie aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles.

Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Informations de l'IATA	Informations IMDG	U.S. DOT INFORMATIONS	Informations Canada TDG
Numéro ONU:	UN1993	UN1993	UN1993	UN1993
Désignation officielle de transport:	Liquide inflammable, n.s.a.	Liquide inflammable, n.s.a.	Liquide inflammable, n.s.a.	Liquide inflammable, n.s.a.
Classe de danger:				3
Classe de danger:	3	3	3	
Groupe d'emballage:	I	I	I	I
Danger d'inhalation toxique:	NA	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Note / Disposition special:	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Polluant Marin:	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Substance dangereuse (RQ):			Aucune donnée disponible	

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Régulations fédérale américaine

United States inventory (TSCA 8b): Tous les composants sont listés ou exemptés.

Loi sur la qualité de l'air, Section 112 (b) Polluants aériens dangereux (PAD)

Dimethyl ether

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 1

Aucun composant n'est listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 2

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 1 (Produits précurseurs)

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 2 (Produits essentiels)

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 302/304

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 313

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 311/312

Régulation des états américains

Massachusetts : Les produits suivants sont listés : Dimethyl ether

New Jersey : Les produits suivants sont listés : Dimethyl ether

Pennsylvania : Les produits suivants sont listés : Dimethyl ether

Canada

LCPE des substances toxiques : Aucun des produits n'est listé.

Inventaire Canadien (DSL NDSL) : Tous les composants sont listés ou exemptés.

INPR Canadien : Les produits suivants sont listés : Dimethyl ether

Listes internationales

Chine : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Nouvelle Zélande : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Philippines : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Taiwan : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Australie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Europe : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Turquie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

République de Corée: Tous les composants sont listés ou exemptés.

Proposition 65 de la Californie

CAS	Nom Chimique	%/poids	Liste réglementaire
0000115-86-6	PHOSPHATE DE TRIPHÉNYLE	0.10% - 1.00%	Canada_NPRI,DSL,TSCA

Product does not contain any chemicals listed under California Proposition 65

SECTION 16) AUTRES INFORMATIONS

Glossaire

ACGIH- American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence Américaine d'hygiénistes industriels gouvernementaux); ANSI- American National Standards Institute (Institut des standards nationaux américains); Canadian TDG - Canadian transportation of Dangerous Goods (TMD - Transport des marchandises dangereuses); CANsmg or CANspmm - Limite Canadienne d'exposition à court terme en mg/L ou en ppm; CANtmg or CANtppm - Limite canadienne de Temps Valeur Pondérée en mg/L ou en ppm; CAS- Chemical Abstract Service; Chemtrec- Chemical Transportation Emergency Center (US) (centre d'urgence des transports chimiques des États-Unis); CHIP- Chemical Hazard Information and Packaging (Informations sur les risques chimique et emballages); DSL - Domestic Substances List (LIS- Liste Intérieure des substances); EC - Equivalent Concentration (CE- Concentration Equivalente); EH40 (UK) - HSE Guidance Note EH40 Occupational Exposure Limits (note d'orientation sur Limites d'exposition en milieu de travail); EPCRA- Emergency Planning and Community Right-To-Know Act (planification de secours et le droit à l'information); ESL- Effects screening levels (Niveaux de dépistage des effets); HMIS- Hazardous Materials Information Service (Service d'Information sur les Matières Dangereuses); LC- Lethal Concentration (CL- Concentration Létale); LD- Lethal Dose (DL- Dosage Létale); NFPA- National Fire Protection Association (Association nationale pour la protection contre le feu); OEL- Occupational Exposure Limits (LEMT- Limites d'exposition en milieu de travail); OSHA- Occupational Safety and Health Administration, US Department of Labor (l'administration américaine de la sécurité et de la santé au travail); PEL- Permissible Exposure Limit (limites d'exposition recommandées); SARA (Title III) - Superfund Amendments and Reauthorization Act; SARA 313- Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313; SCBA- Self-Contained Breathing Apparatus (ARI- Appareil Respiratoire Isolant); STEL- Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme); TCEQ- Texas Commission on Environmental Quality (La Commission Texane pour la Qualité de l'Environnement); TLV- Threshold Limit Value (valeur limite de seuil); TSCA- Toxic Substances Control Act Public Law 94-469 (Loi relative au contrôle des substances toxiques); TWA- Time Weighted Average (TVP - Temps Valeur Pondérée); US DOT- US Department of Transportation (département de Transport des États-Unis); WHMIS- Workplace Hazardous Materials Information System (SIMDUT: Système d'Information sur les Matières Dangereuses Utilisées au Travail) ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA); IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA- Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publ

Énoncé complet des mentions de danger indiqué en section 3

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.